

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

### **Etaient présents**

**Mmes** : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

**Excusés** : Mrs Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à F. COQUEREL) – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

*Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire*

Messieurs Christophe CALOONE, Eddy DECLEIR, Nicolas DELECLUSE, Jean-Jacques LESAFFRE sont présents pour la séance de conseil municipal.

Pour débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des membres du conseil d'ajouter une troisième délibération alors que l'ordre du jour n'en prévoit que deux. En effet, deux délibérations concernant le fonds de concours de la MEL pour l'aménagement du centre village doivent être prises : une pour la demande de fonds de concours culture et une autre pour la demande de fonds de concours sports. Le Conseil donne son accord.

### **I – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2019. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

### **II - DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2019 – N° 2020-01-21.01**

*Monsieur le Maire rappelle que des travaux ont été effectués par les services techniques durant l'année 2019 : Remplacement de la haie du cimetière et réfection d'un bureau et de la salle café du bâtiment de la mairie.*

*Il rappelle que les dépenses relatives à l'achat des matériaux ont été comptabilisées en section de fonctionnement. Un état récapitule les dépenses liées à ces travaux réalisés en régie. Cet état permet d'identifier les dépenses de fonctionnement relatives aux opérations et comporte un décompte des heures de travail effectuées.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire. Il demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les modifications suivantes permettant l'émission des écritures comptables nécessaires :*

*En dépenses d'investissement, chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :*

- Réduire le crédit du **compte 2121** « Plantations d'arbres et d'arbustes » de la somme de **2500 €** (deux mille cinq cent euros)*
- Réduire le crédit du **compte 21538** « Autres réseaux » de la somme de **6155,31 €** (six mille cent cinquante-cinq euros et trente-et-un centimes)*

*En dépenses d'investissement, chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » :*

- Créditer le **compte 2121** « Plantations d'arbres et d'arbustes » de la somme de **4461,20 €** (quatre mille quatre cent soixante-et-un euros et vingt centimes)*

- Créditer le **compte 21318** « Autres bâtiments publics » de la somme de **4194,11 €** (quatre mille cent quatre-vingt-quatorze euros et onze centimes)

*Aussi, Monsieur le Maire précise qu'un titre sera émis en section de fonctionnement (Chapitre 042 – Compte 722 « Immobilisations corporelles ») afin de compenser les dépenses comptabilisées aux Chapitre 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel et frais assimilés »*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

Pour répondre à Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Monsieur le Maire précise que le coût total des travaux, y compris les charges salariales, est de 8 000 € ; ce coût est bien inférieur au prix qu'aurait dû supporter la Commune si elle avait fait appel à une entreprise pour effectuer ces travaux.

Monsieur le Maire remercie les agents techniques, Messieurs Martial COILLIOT et Benoît DEBRUYNE, pour la rapidité et la qualité du travail effectué.

### **III – DELIBERATION CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS DE LA MEL POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – N° 2020-01-21.02**

#### **Demande de Fonds de Concours culture**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif des travaux concernant l'aménagement et l'extension du bâtiment communal « La Ferme des Saules »*

*Les travaux visant à la réhabilitation et l'extension de la ferme auront pour but de doter la commune de :*

- 1<sup>ère</sup> partie destinée au tissu associatif concernant des cours de musique (solfège et instruments).
- 2<sup>ème</sup> partie destinée au tissu associatif et à l'école pour la tenue de cours de gymnastique et salle de motricité.
- 3<sup>ème</sup> partie destinée à créer les espaces bâtiments et cour pour les services techniques communaux.

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter l'octroi d'un Fonds de Concours, dans le domaine de la culture, auprès de la Métropole Européenne de Lille pour les travaux concernant la première partie nommée ci-dessus.*

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de monter le dossier nécessaire à cette demande et de signer tous les documents afférents à ce dossier.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de Fonds de Concours « Culture » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.*

### **IV - DELIBERATION CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS DE LA MEL POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – N° 2020-01-21.03**

#### **Demande de Fonds de Concours sports**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif des travaux concernant l'aménagement et l'extension du bâtiment communal « La Ferme des Saules »*

*Les travaux visant à la réhabilitation et l'extension de la ferme auront pour but de doter la commune de :*

- *1<sup>ère</sup> partie destinée au tissu associatif concernant des cours de musique (solfège et instruments).*
- *2<sup>ème</sup> partie destinée au tissu associatif et à l'école pour la tenue de cours de gymnastique et salle de motricité.*
- *3<sup>ème</sup> partie destinée à créer les espaces bâtiments et cour pour les services techniques communaux.*

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter l'octroi d'un Fonds de Concours, dans le domaine du sport, auprès de la Métropole Européenne de Lille pour les travaux concernant la deuxième partie nommée ci-dessus.*

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de monter le dossier nécessaire à cette demande et de signer tous les documents afférents à ce dossier.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de Fonds de Concours « Sports » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.*

Concernant les fonds de concours culture et sports, Monsieur le Maire précise que le montant attribué est fixé par la MEL en fonction des pièces fournies dans le dossier ; Le montant est plafonné en fonction du coût total des travaux et du coût supporté par la commune.

•••••

Monsieur le Maire présente ensuite à l'ensemble des membres du conseil l'avancement du projet d'aménagement du centre village.

Concernant **la ferme des Saules**, il rappelle que le permis de construire a été déposé le 16 décembre 2019 ; le délai d'instruction du dossier est de cinq mois. Il présente le plan d'ensemble avec :

- les salles de musique, de motricité (100 m<sup>2</sup>), de réunion, de rangement
- les locaux techniques et les ateliers,
- le préau ouvert,
- la cour intérieure (400m<sup>2</sup> environ).
- le parvis

Monsieur le Maire précise que les aménagements dépendent de la réglementation des ERP (Etablissements Recevant du Public) hormis les locaux techniques et les ateliers qui doivent être conformes au code du travail.

Il présente ensuite les plans **de l'Espace Boulinguez** avec :

- l'agrandissement de la salle de réception (250 m<sup>2</sup> au lieu des 100 m<sup>2</sup> actuels)
- l'extension pour la cuisine et la cantine et les accès pour la livraison

Le montant des dépenses inscrites au programme est de 2 620 000 € H.T, y compris les frais concernant l'AMO et les études (180 000 € HT) et les honoraires des architectes (213 000 € HT). Le coût de la ferme est de 1 350 000 € HT et celui de l'Espace Boulinguez de 875 000 € HT. La TVA à régler sera de 524 000 € HT, le FCTVA à récupérer de 514 000 € HT. Monsieur le Maire précise qu'au moment du démarrage des travaux à l'automne 2020, une demande de récupération de TVA sera faite pour les frais engagés et supportés en 2018 et 2019.

Il faut rechercher un maximum de subventions. Pour l'instant, deux demandes ont été effectuées dans le cadre de la DETR : Dotation des Équipements des Territoires Ruraux et DSIL : Dotation

de Solidarité des Investissements Locaux

Des Fonds de Concours auprès de la MEL, pour la ferme, ont été sollicités également : ce sont les deux délibérations prises précédemment dans les domaines de la Culture et des Sports

Des subventions auprès du Département : ADVB : Aide Départementale Villages et Bourgs seront à demander ; les dossiers seront à monter pour la deuxième quinzaine de février.

Des emprunts seront à contracter par la commune. Le financement de la commune ne devrait pas excéder 900 000 €, soit 35% de l'opération globale, en espérant pouvoir diminuer ce montant une fois l'accord obtenu pour les subventions et les Fonds de Concours.

Monsieur le Maire précise que les dossiers sont à disposition au secrétariat de la Mairie pour les membres du conseil qui le souhaitent.

## **IV – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

### **1° - Commission Jeunesse**

#### ECOLE

Madame Catherine CHARLOT rappelle qu'un **écran numérique interactif** (ENI) a été installé à l'école. L'obtention de la subvention académique pour un montant de 7 000 € a été sollicitée début Janvier.

#### CANTINE

Concernant **la cantine** Madame CHARLOT a prévu une réunion de la commission Menus le vendredi 7 février à 17h00 en mairie. Elle souhaite mener une réflexion pour améliorer l'organisation du service de la cantine.

#### CONSEIL DES ENFANTS

Madame Catherine CHARLOT rappelle le **thème retenu par le Conseil des enfants** cette année : « **nature et santé** ». Madame Catherine CHARLOT et Madame Valérie JACINTO ont organisé une deuxième rencontre le 14 janvier 2020 avec les 3 élèves élus délégués au Conseil des enfants. A ce jour, une inscription a été faite pour participer à l'action « Hauts-de France propres » le dimanche 8 mars. La fiche d'inscription a été remplie sur le site. Une troisième rencontre est prévue le vendredi 7 février à 15h30 en Mairie.

Les projets souhaités seront examinés lors du conseil de Février ; Madame CHARLOT rappelle qu'ils doivent être approuvés par les membres du conseil en fonction de l'intérêt qu'ils présentent et du coût estimé.

### **2° - Commission Culture et Affaires Familiales**

#### OFFICE DE TOURISME

Madame Catherine HERMANT indique le nouveau nom de **l'Office de Tourisme** d'Armentières dénommé : Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes.

Un quatrième agent sera embauché et un commissaire aux comptes sera nommé en 2020.

### **3° - Commission Travaux**

#### ASSAINISSEMENT

**Les travaux d'assainissement** ont pris un peu de retard en raison de problème de personnels d'une

part et de difficultés techniques liées à la nature du sol d'autre part. La première phase devrait toutefois être terminée pour fin Février. Suivront ensuite les rues des Chardonnerets, de la Fresnoy, de l'Eglise et du Haut Quesnoy de Juin à fin Août 2020.

Les lignes de bus seront perturbées de Juin à fin Août. Une information municipale sera distribuée

### CLOCHER

Une poutre et des croix de Saint André sont à remplacer à l'église. Un devis a été reçu pour un montant de 3 362,44 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement et que la TVA n'est pas récupérable.

### VIDEOPROTECTION

Les travaux d'installation du matériel de vidéoprotection sont en cours avec la mise en place du centre de visionnage à l'étage de la Mairie et le passage des câbles pour la fibre.

Monsieur le Maire précise qu'une fois la livraison effectuée, mi-Mars, seules deux personnes par commune seront habilitées à visionner les images.

Une convention entre les communes sera à signer.

### 4° - MEL

#### ATLAS QUALITE DE L'AIR

Le dossier est disponible au secrétariat de la Mairie

#### EVALUATION DE LA DELEGATION TERRITORIALE D'ARMENTIERES

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation de délégation pour 8 communes : Armentières, Bois-Grenier, Erquinghem-sur-la-Lys, Frelinghien, Houplines, La Chapelle d'Armentières, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes. Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la démarche de délégation vise à décentraliser les services de la MEL auprès des élus. Elle a fait l'objet d'une évaluation auprès de chaque Commune concernée en Janvier 2020. L'expérimentation se poursuivra jusqu'à fin Juin 2020.

### ***V – QUESTIONS DIVERSES***

#### RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Deux dossiers de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle ont été déposés en Mairie et une demande a été faite auprès des services préfectoraux. Le dossier est complet ; il est à l'étude. En parallèle, Le Sysmagel a enclenché une démarche groupée de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'aléa « retrait/gonflement d'argile ». La Commune a adhéré à cette démarche début Janvier.

#### POPULATION LEGALE

La population de la commune est à 657 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### PROCHAINE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle que la séance du 11 février débutera à 19h30 avec le conseil des enfants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vingt-deux heures et trente minutes.*